**Inscription aux Master-classes**

**Festival International de Guitare en Béarn 2024**

4 au 7 juillet 2024 Lahontan (64270)

– A renvoyer à figbmasterclasses@gmail.com et contact@guitaresbearnfestival.com –

**Nom : Prénom :**

**Date de Naissance : Pays :**

**Adresse : CP / Ville :**

**Niveau (pré requis 2ème cycle minimum) :**

**Tel : Email :**

**Professeur.e.s** (changements possibles)**:**

Vera DANILINA, Lydie FUERTE, Rémi JOUSSELME, Marko TOPCHII, Pierre BIBAULT, Maxime FROMENT

**Préférences:**

n° 1 n° 4

n° 2 n° 5

n° 3 n° 6

**Note :** Les affectations seront faites en fonction des dates d’inscription et de disponibilités des professeurs

Les frais d'inscription s'élèvent à 350 euros.

Ils comprennent l'adhésion à l'association "Les Musicales de Lahontan", les masterclasses (3 leçons de 30 à 45 minutes, avec 3 professeurs différents), des billets pour tous les concerts et tous les repas du Festival.

Les candidats peuvent, s'ils le souhaitent, s'inscrire aux masterclasses moyennant des frais supplémentaires de 90 euros (voir le règlement et le formulaire d'inscription aux masterclasses sur notre site web).

Ils ne sont en aucun cas remboursables.

**Date limite d'inscription :** Les inscriptions sont acceptées jusqu'au 31mai 2024, date limite.

Elles doivent être réglées par virement bancaire ou en ligne (www.guitaresbearnfestival.com) ou envoyées, avec le chèque, au siège de l'association :

30, rue du Bois, 64270 Lahontan - France.

**Planning des masterclasses :** À leur arrivée, chaque élève recevra un emploi du temps indiquant les professeurs avec lesquels il aura des cours, ainsi que les jours, heures et lieux de ses cours. Aucune compensation ne sera versée pour tout emploi du temps non respecté.

**Transport :** se référer à l'article 7 du règlement des masterclasses.

**Logement :** se référer à l'article 5 du règlement des masterclasses. À partir du 11e inscrit : se référer à la liste des hôtes sur le site web de l'Office de Tourisme du Béarn des Gaves. (Chambres d'hôtes à partir de 60 € par nuit, voir : <http://www.tourisme-bearn-gaves.com>

**Repas :** se référer à l'article 9 du règlement des masterclasses. Les repas sont inclus dans les frais d'inscription, prévus pour le déjeuner et le dîner à Lahontan. Aucun repas manqué ne sera remboursé.

**Concours :** Si vous souhaitez participer au concours, veuillez remplir le Formulaire de Candidature au Concours (téléchargeable sur le site web) et l'envoyer avec celui-ci.

Je souhaite participer au Concours (frais supplémentaires de 90 euros) :

Supprimer le cas échéant :

OUI NON

Je souhaite séjourner chez un hôte (dans la limite des places disponibles) :

Supprimer le cas échéant :

OUI NON

Je soussigné(e), ........................................, reconnais avoir lu le règlement des masterclasses et l'accepte dans tous ses termes.

Je deviens membre de l'Association "Les Musicales de Lahontan".

Date : .................... Signature : ..........................................